

Notre définition :
 La **tolérance** à l'école encourage les élèves à développer des valeurs de **respect mutuel**, de **solidarité** et de **compréhension**, en les préparant à vivre ensemble de manière harmonieuse. Elle implique une attitude ouverte, bienveillante et inclusive, où chaque élève est traité avec **équité** et **égalité**.

Travail en équipe pédagogique afin de déceler les difficultés des enfants et envisager des remédiations avec l'aide des enseignants, du PMS, des logopèdes...



NOS ACTIONS CONCRÈTES AU QUOTIDIEN :

« Assurer des chances égales d'émancipation sociale »
 Article 6 du Décret Missions



Collaboration avec l'école spécialisée de Saive pour des intégrations et des inclusions d'élèves à besoins spécifiques

Discussions autour de thèmes de société et du vivre ensemble notamment au cours de citoyenneté



Mesures favorisant la communication entre les parents, les enseignants et les élèves via le journal de classe, le cahier de communication pour les maternelles, les réunions collectives et/ou individuelles, le Conseil de Participation, le bulletin, le site internet, l'application ClassDojo pour les classes concernées et les contacts téléphoniques avec la direction.



Partenariats étroits avec le Centre PMS et le Pôle territorial



TOLERANCE

- ★ Veiller à l'équité pour promouvoir l'égalité des chances
- ★ Développer la coopération au quotidien
- ★ Encourager l'écoute
- ★ Favoriser la solidarité par l'entraide et le travail collaboratif
- ★ Valoriser la bienveillance, reconnaître et accueillir les différences
- ★ S'engager dans l'inclusion des élèves à besoins spécifiques

Objectif : Favoriser l'inclusion et l'acceptation des différences